



## Compte bloqué service Contentieux

Par **Dunette**, le **08/02/2016** à **17:05**

Bonjour à tous,

J'ai un compte au crédit agricole et suite à une importante baisse de revenu suite à un arrêt maladie pendant 3 mois, je n'ai pas pu m'acquitter du paiement de 2 mensualités sur le remboursement de mon prêt perso.

A ce jour, il est impossible d'obtenir un papier stipulant le montant des arriérés de paiement. Tout ce que j'ai reçu c'est le nouveau montant de remboursement.

Ce qui me préoccupe le plus, c'est qu'en attendant que ma dette soit épurée, le fonctionnement de mon compte bancaire est "bloqué". J'ai une carte à débit immédiat qui est désactivée et les virements me sont refusés même lorsque je suis créditrice. La seule façon de récupérer mon salaire, c'est retirer des espèces, avec des frais de 17€ à chaque fois.

J'ai conscience de devoir de l'argent à la banque, ce pour quoi L'étalonnement a été établi. Mais ne pouvoir plus faire de virement ou de CB me donne l'impression d'avoir mon argent retenu en otage. Je leur ai demandé un papier stipulant l'interdiction de transaction mais il m'a été refusé. "Ce courrier n'existant pas dans leur base de données" n'est ce pas abusif ? Je vous remercie pour votre éventuel retour !